Nations Unies S/2014/332*



Conseil de sécurité

Distr. générale
12 mai 2014
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur le rétablissement de l'ordre constitutionnel en Guinée-Bissau

I. Introduction

1. Établi en application des résolutions 2048 (2012) et 2103 (2013) du Conseil de sécurité, le présent rapport rend compte, depuis mon rapport en date du 14 février 2014 (S/2014/105), des faits nouveaux majeurs intéressant la situation politique, la sécurité, les droits de l'homme et la situation socioéconomique et humanitaire.

II. Rétablissement et respect de l'ordre constitutionnel

A. Situation politique

1. Aperçu de la situation politique dans le pays

2. L'entreprise de rétablissement de l'ordre constitutionnel dans le pays a sensiblement avancé au cours de la période considérée, en particulier à la faveur de la tenue des élections législatives et présidentielle le 13 avril.

3. L'opération d'inscription sur les listes électorales s'étant achevée tardivement le 10 février, Manuel Serifo Nhamadjo, Président de transition, a tenu des consultations avec les partis politiques et d'autres parties prenantes nationales pour arrêter une nouvelle date pour les élections, qui devaient à l'origine se tenir le 16 mars. Le 21 février, le Président de transition a pris un décret présidentiel annonçant la tenue des élections le 13 avril. Le 6 mars, l'Assemblée nationale a tenu une session extraordinaire pour entériner le nouveau calendrier électoral proposé par le Président de transition.

4. Le 3 mars, le Président de transition a annoncé publiquement qu'il ne serait pas candidat à l'élection présidentielle. L'annonce a mis fin à la controverse autour de sa possible candidature, qui avait été interdite par le pacte de transition politique de mai 2012.

5. Au cours de la période considérée, l'élection à la tête du Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et de Cabo Verde (PAIGC) a continué de diviser les militants. Le 21 février, un groupe de neuf partisans de Braima Camará, candidat de tête à la direction du parti, a saisi le tribunal régional de Bissau d'une plainte contre

* Nouveau tirage pour raisons techniques (19 mai 2014).

14-32233* (F) 190514 190514





la procédure de sélection des membres du Comité central, du Bureau politique et du département juridique suivie lors du congrès national du parti. Le 24 février, les partisans de Braima Camará ont accusé Domingos Simões Pereira, le nouveau dirigeant du PAIGC, et le président du congrès national de népotisme et de parti pris à l'encontre des partisans de M. Camará. Ils ont affirmé que, sans vouloir contester la victoire de Simões Pereira, ils s'étaient vus dans l'obligation d'intenter une action en justice, celui-ci s'étant montré peu enclin à promouvoir le dialogue. Le 4 mars, le tribunal régional de Bissau a rejeté la plainte au motif que les plaignants n'avaient pas eu recours aux mécanismes de règlement des différends du parti.

6. Le 3 mars, le Comité central du PAIGC a élu José Mário Vaz, ancien Ministre des finances du gouvernement déchu et ancien maire de Bissau, candidat du parti à la présidentielle. M. Vaz a été élu parmi huit autres candidats, dont l'ancien Premier Ministre Carlos Gomes Júnior. Le Comité central a également approuvé la liste définitive des candidats du PAIGC aux élections législatives. Le 5 mars, le PAIGC a déposé auprès de la Cour suprême ses listes de candidats pour les élections présidentielle et législatives. Le lendemain, le Procureur général a demandé à la Cour suprême de disqualifier M. Vaz en tant que candidat du PAIGC, au motif qu'une information avait été ouverte contre lui pour actes de corruption qu'il aurait commis en février 2013. Le 12 mars, la Cour suprême a rejeté la requête du Procureur général au motif que M. Vaz n'avait été reconnu coupable d'aucune infraction. Elle a conclu qu'il jouissait de la plénitude de ses droits politiques et qu'il n'existait aucun obstacle juridique à sa candidature aux élections. Le 13 mars, le PAIGC a saisi la Cour d'appel de Bissau d'une requête tendant à voir lever les restrictions aux déplacements de M. Vaz imposées par le Procureur général en février 2013.

7. Le 18 mars, la Cour suprême a publié une liste de 15 partis politiques admis à participer aux élections législatives, et une liste de 13 candidats éligibles pour la présidentielle, dont cinq indépendants. Elle a rejeté huit candidatures à la présidentielle, dont celle d'une femme, principalement pour inobservation de certaines formalités administratives prescrites par la loi électorale.

8. Le 20 mars, 12 candidats à la présidentielle, dont Abel Incada, membre du Parti du renouveau social (PRS), José Mário Vaz (PAIGC), Nuno Gomes Nabiam (Indépendant) et Paulo Gomes (Indépendant), ont signé un code de conduite électorale, préconisé par les organisations de la société civile, les chefs religieux et les syndicats. Établi avec le concours du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS), ce code de conduite a également été signé par 10 partis politiques, dont le PAIGC et le PRS. La campagne électorale, d'une durée de 21 jours, a démarré officiellement le 22 mars.

9. Le 20 mars, une délégation du PRS conduite par le président du parti, Alberto Nambeia, a informé mon Représentant spécial en Guinée-Bissau et Chef du BINUGBIS, José Ramos-Horta, que Mário Fambé, membre du parti candidat aux élections législatives, avait été enlevé ce jour-là par des hommes armés et était détenu au quartier général des forces armées à Amura (Bissau). Suite aux démarches entreprises par les dirigeants du PRS, le Premier Ministre de transition, Rui Duarte de Barros, et les principaux partenaires internationaux à Bissau, M. Fambé sera finalement libéré le 21 mars. Il sera hospitalisé par la suite en raison de blessures qui auraient été causées par des bastonnades en détention. Lors d'une conférence de presse donnée le 20 mars, Abel Incada, candidat à la présidentielle du PRS, a condamné les actes d'intimidation visant les dirigeants du parti. Il a également nié

les rumeurs selon lesquelles il se serait retiré de la course à la présidentielle et aurait entamé des pourparlers avec Nuno Gomes Nabiam, candidat indépendant.

10. Le 21 mars, mon Représentant spécial a convoqué une réunion entre l'Union africaine, la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union européenne qui se voulait l'occasion de discuter de ce que serait la situation au lendemain des élections, ainsi que de la détention de M. Fambé. Le 22 mars, accompagné des représentants spéciaux de l'Union africaine, de la CPLP et de la CEDEAO, il s'est entretenu avec le Président de transition pour lui faire part de la préoccupation que les actes d'intimidation politique dans le pays inspiraient aux partenaires internationaux.

11. Le 25 mars, le Président de transition a organisé une réunion du Conseil national suprême de défense qui a été l'occasion d'évoquer notamment la question de l'enlèvement et de la détention de M. Fambé. Le Président de transition déclarera par la suite à la presse que l'armée considérait M. Fambé comme un déserteur et l'avait arrêté pour l'empêcher, en sa qualité d'officier d'active, de participer aux élections. Le Président de transition a déclaré qu'à ses yeux, rien ne pouvait justifier les violences infligées à M. Fambé. Il a ajouté que l'armée avait réaffirmé son adhésion à la politique de tolérance zéro à l'égard de toute entrave au bon déroulement des élections et sa volonté de pourvoir à la sécurité du scrutin.

12. Le 4 avril, l'ancien Président Koumba Yalá succombait à une crise cardiaque à son domicile à Bissau. M. Yalá avait battu activement campagne pour le candidat indépendant Nuno Gomes Nabiam. Le même jour, le Gouvernement de transition a décrété un deuil national de trois jours et la suspension de la campagne électorale. Toujours le 4 avril, le Président de transition a également annoncé que des funérailles nationales seraient organisées pour M. Yalá après les élections. Lors de la conférence de presse donnée le même jour également, mon Représentant spécial a appelé au calme dans le pays, déconseillé d'exploiter le décès de M. Yalá à des fins politiques et exhorté les partisans de ce dernier à honorer la mémoire de l'ancien dirigeant en préservant la paix durant le processus électoral.

13. Les élections se sont tenues le 13 avril comme prévu. Les missions internationales d'observation électorale, représentant l'Union africaine (conduite par l'ancien Président du Mozambique, Joachim Chissano), la CEDEAO (conduite par l'ancien Président par intérim du Libéria, Amos Sawyer), l'Organisation internationale de la Francophonie (conduite par l'ancien Président du Cabo Verde, António Mascarenhas Monteiro), la CPLP (conduite par l'ancien Ministre des affaires étrangères du Mozambique, Leonardo Simão), l'Union européenne (conduite par Krzysztof Lisek, membre du Parlement européen) et l'Union économique et monétaire ouest-africaine (conduite par Lassana Dosso, membre du Parlement de Côte d'Ivoire), ont été unanimes à qualifier les élections de pacifiques, libres, justes et transparentes en dépit de quelques défaillances techniques mineures.

14. Le 16 avril, le Président de la Commission électorale nationale a annoncé les résultats provisoires des élections. Le candidat du PAIGC, José Mario Vaz, est arrivé en tête des suffrages avec 40,98 % des voix, devant le candidat indépendant Nuno Gomes Nabiam avec 25,14 %. Conformément aux lois électorales, aucun candidat n'ayant obtenu au moins 50 % des voix plus une, les deux candidats ayant obtenu le nombre le plus élevé de voix, M. Vaz et M. Nabiam, devront s'affronter lors d'un second tour. Le 18 avril, la Commission électorale nationale a annoncé que le PAIGC avait remporté les deux sièges alloués à la diaspora lors des élections

législatives, portant à 57 (sur 102) le nombre total de sièges aux mains du parti, devant le PRS (41 sièges), le Parti de la convergence démocratique (PCD) (2 sièges), le Parti pour une nouvelle démocratie (PND) et le parti Union pour le changement (UM) (1 siège chacun).

15. Les dirigeants du PAIGC et du PRS ont dit accepter les résultats, ceux du PCD et du PND s'étant refusé à reconnaître les résultats des législatives, prétendant que leurs formations avaient remporté un nombre de sièges supérieur à celui attribué par la Commission électorale nationale. Le 18 avril, le PND a saisi celle-ci d'un recours contre l'issue du scrutin. Le 22 avril, le chef du PCD a déclaré à la presse que, dans l'intérêt de la paix, son parti renoncerait à sa plainte.

16. Le 23 avril, la Commission électorale nationale a proclamé les résultats définitifs des élections, confirmant l'arrivée en tête du PAIGC aux élections législatives ainsi que les résultats de deux principaux candidats à l'élection présidentielle. Elle a également annoncé un record de participation électorale (89,29 %). Aucun candidat ni aucun parti politique n'ayant fait appel dans les 48 heures qui ont suivi la proclamation des résultats provisoires, la Cour suprême de justice n'a pas été appelée à intervenir dans le scrutin. La Commission électorale nationale a donc annoncé que le deuxième tour de l'élection présidentielle aurait lieu le 18 mai.

2. Aperçu de la situation des droits de l'homme dans le pays

17. Aucun véritable progrès n'est à noter dans les domaines de la protection des droits de l'homme et de la lutte contre l'impunité. On a par contre fait état de nouveaux cas de violence et d'intimidation d'inspiration politique sur la personne de candidats aux élections, et d'entrave au cours de la justice.

18. Le 17 mars, quatre des huit hommes détenus par la police judiciaire dans le cadre de l'enquête sur le meurtre d'un commerçant mauritanien perpétré à Bissau le 29 janvier ont été officiellement inculpés par le Parquet général. Cinq des suspects, qui avaient dans un premier temps été placés en détention au quartier général des forces armées, ont porté plainte au pénal auprès de la police judiciaire pour blessures subies en cours de détention par l'armée.

19. Le 17 mars, le tribunal régional de Bissau a ajourné, pour la quatrième fois, le procès des 12 personnes accusées du meurtre d'un ressortissant nigérian le 8 octobre 2013. Les accusés sont depuis le 12 décembre 2013 en détention préventive provisoire en violation de la législation interne.

20. Le 19 mars, un avocat représentant d'anciens employés de l'administration portuaire de Guinée-Bissau accusés de détournement de deniers publics aurait offert au procureur un pot-de-vin d'environ 20 000 dollars, puis de 100 000 dollars, pour qu'il classe l'affaire. L'avocat a été placé en détention par la police judiciaire puis relâché le 20 mars sans inculpation. Le 21 mars, le procureur, déclarant avoir reçu des menaces de mort, a demandé protection et aide pour quitter le pays. Parti le 24 mars, il reviendra cependant quelques jours plus tard.

21. Au cours de la période considérée, le suspect arrêté le 18 novembre 2013 après le passage à tabac du Ministre des transports et des communications du Gouvernement de transition a été libéré. Huit autres suspects, interrogés entre les 12 et 15 novembre 2013, ne seront jamais arrêtés.

22. Le 3 avril, les candidats et les partis prenant part aux élections générales ont signé, dans le cadre d'une campagne nationale de sensibilisation lancée en décembre 2013 avec l'appui du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), un manifeste pour l'adoption d'un nouveau programme en faveur des droits de l'enfant en Guinée-Bissau au lendemain des élections (voir www.republicadimininushoje.org). Cette campagne regroupe plus de 350 organisations d'enfants et de jeunes représentant toutes les régions de la Guinée-Bissau, notamment le Parlement national des enfants, le Conseil national de la jeunesse, le Réseau des enfants et des jeunes journalistes et la Confédération nationale des étudiants de Guinée-Bissau. Entériné en décembre 2013 par diverses éminentes personnalités et plus de 100 alliances d'organisations nationales et régionales, le manifeste entend que la réalisation des droits de l'enfant ne soit pas différée.

3. Action régionale et internationale visant à rétablir et à faire respecter l'ordre constitutionnel

23. Les 28 et 29 mars, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO a tenu sa quarante-quatrième session ordinaire à Yamoussoukro. À cette réunion, à laquelle ont participé le Président de transition et des représentants du BINUGBIS, la Conférence a décidé de proroger le mandat de la Mission de la CEDEAO en Guinée-Bissau jusqu'au 31 décembre 2014 et de prolonger la transition jusqu'à l'investiture des autorités légitimes. Dans un communiqué publié à l'issue de la réunion, la Conférence a mis en garde les membres des forces de défense et de sécurité ainsi que la classe politique contre tout acte qui pourrait perturber le bon déroulement du processus électoral. Elle a également engagé les partis politiques, les candidats et leurs partisans à recourir exclusivement à des moyens pacifiques et légaux pour vider tous griefs. Enfin, elle a instamment demandé à l'Union africaine et au reste de la communauté internationale d'accélérer la levée des sanctions imposées à la Guinée-Bissau et de s'associer à la CEDEAO pour faciliter l'adoption et l'exécution d'un programme postélectoral consensuel devant permettre de réformer les institutions de l'État.

24. Au cours de la période considérée, mon Représentant spécial s'est principalement attaché, dans l'exercice de ses bons offices, à promouvoir la coopération régionale et internationale en vue de créer un climat politique et de sécurité propice à la tenue des élections législatives. À cet égard, il a participé à une série de réunions consultatives et à d'autres rencontres de partenaires régionaux et internationaux, à Bissau et à l'étranger.

25. Mon Représentant spécial a également continué d'assurer la liaison avec les acteurs internationaux, y compris la Commission de consolidation de la paix, le but étant de garantir à la Guinée-Bissau la solidarité constante de la communauté internationale au lendemain des élections. À l'occasion de ses échanges avec les partenaires internationaux, il a évoqué les travaux de la Commission nationale de la planification et de la coordination stratégique, chargée depuis juillet 2013 de définir les priorités pour le reste de la transition et l'immédiat lendemain. En outre, il a continué d'accompagner l'élaboration d'un programme de renforcement de la gouvernance, censé concourir au rétablissement des institutions, en consultation avec la CEDEAO, la Commission nationale de la planification et de la coordination stratégique, l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires internationaux. Avec le concours de l'ONU en Guinée-Bissau, la Commission nationale prépare

également une conférence d'annonce de contributions qui se tiendra dès que possible après les élections.

26. Le 1er avril, la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix a souligné dans une déclaration à la presse que les élections n'étaient qu'un premier pas sur la voie du rétablissement de l'ordre constitutionnel dans le pays devant être suivies de réformes essentielles pour asseoir durablement la stabilité et la démocratie. La formation s'est déclarée préoccupée par les récents épisodes de violence politique et a condamné toute action visant à instrumentaliser la peur et l'intimidation à des fins politiques. La formation s'est par ailleurs redite disposée à servir d'instance de coordination pour aider à mettre au point des stratégies de mobilisation de ressources à moyen et à long terme à titre d'appui aux initiatives nationales tendant à la réalisation des principaux objectifs de consolidation de la paix. En outre, la formation a pris note de la proposition de mon Représentant spécial tendant à l'élaboration d'un programme de renforcement de l'efficacité de la gouvernance et salué l'important rôle de chef de file joué par la CEDEAO aux fins de la modernisation des secteurs de la défense et de la sécurité en Guinée-Bissau.

27. Si l'intervention du mécanisme de financement du relèvement pour la consolidation de la paix du Fonds pour la consolidation de la paix reste suspendue, le Fonds a fourni, par le jeu du mécanisme de financement des interventions rapides, un montant d'environ 5 millions de dollars destiné à financer des projets, le but étant de créer des conditions propices à la tenue d'élections. Cette contribution a permis à l'ONU d'aider la Commission nationale de la planification et de la coordination stratégique dans ses travaux, de stimuler l'emploi à forte intensité de main-d'œuvre en faveur des femmes et des jeunes, d'apporter un concours à la Commission électorale nationale, de renforcer la sécurité des opérations électorales, de donner aux médias nationaux les moyens de leur vocation de surveillance et de favoriser la participation des femmes aux élections comme candidates, électrices et observatrices.

28. Le 10 avril, le Président du Ghana, John Dramani Mahama, s'est rendu à Bissau en sa qualité de Président en exercice de la CEDEAO et dans le cadre de l'entreprise des organisations sous-régionales tendant à désamorcer les tensions politiques et à promouvoir des élections pacifiques et crédibles en Guinée-Bissau. Au cours de sa visite, le Président ghanéen s'est entretenu avec des représentants des autorités de transition, des responsables des forces armées et des partenaires internationaux et a déclaré aux médias que les autorités militaires lui avaient donné toutes les garanties qu'elles ne s'immisceraient pas dans le scrutin.

4. Action menée en faveur de l'organisation d'un scrutin démocratique

29. L'opération d'inscription sur les listes électorales achevée le 10 février, le Bureau technique d'appui aux élections a imprimé et publié les listes électorales provisoires du 18 février au 4 mars, conformément aux prescriptions légales gouvernant l'affichage et la contestation des listes. Le 18 mars, il a remis à la Commission électorale nationale les listes définitives comportant les noms de 775 508 électeurs, dont 402 966 femmes et 22 312 membres de la diaspora, ce qui, selon les estimations, correspond à 95,6 % de la population en âge de voter.

30. Parallèlement à l'opération de constitution des listes électorales et à la procédure d'investiture des candidats aux élections présidentielle et législatives, la Commission électorale nationale a poursuivi les préparatifs d'ordre logistique. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a prêté un concours

technique et financier à la Commission électorale nationale par l'intermédiaire du Fonds commun multidonateurs à l'appui des élections. Les opérations d'impression et de distribution des bulletins de vote et de divers documents électoraux s'étant achevées le 31 mars, ces documents ont pu être livrés à Bissau le 3 avril. Ayant procédé à l'inspection des bureaux de vote répartis dans tout le pays, avec le concours des commissions électorales régionales, la Commission électorale nationale a arrêté la carte des bureaux de vote, dont 3 018 bureaux dans le pays et 54 bureaux dans les pays où vivent les membres de la diaspora.

31. Le 15 mars, la Commission électorale nationale a lancé, avec le concours du PNUD, une campagne d'éducation civique dans toutes les régions du pays, pour expliquer l'utilité du vote, la plupart des acteurs nationaux concourant aux préparatifs électoraux étant d'avis que l'électorat savait déjà comment voter. Cette campagne a consisté dans des activités de porte-à-porte et des émissions sur les ondes de stations de radio locales, privées et publiques et à la télévision nationale. En mars, la Commission électorale nationale a assuré, avec l'appui du PNUD, la formation de formateurs des scrutateurs, de formateurs régionaux et de scrutateurs régionaux.

32. Le BINUGBIS a lui aussi fourni un appui constant aux parties prenantes nationales. Le 21 mars, à l'ouverture de la campagne électorale, mon Représentant spécial a fait diffuser plusieurs fois jusqu'au 11 avril, sur les ondes de quatre stations de radio nationales, un message appelant à la tenue d'élections pacifiques. Il a également fait diffuser un message télévisé par la télévision nationale et internationale, des stations de radio et les agences de presse à la fin de la campagne électorale. Le BINUGBIS a produit sept programmes radiophoniques, consacrés notamment à l'inscription sur les listes électorales, au code de conduite électorale, à la sécurité du scrutin, à la participation des femmes à la vie politique, à la protection de l'environnement, au rôle de la communauté internationale et de l'ONU.

33. Les 2 et 3 avril, le BINUGBIS a organisé, en partenariat avec la Commission électorale nationale et la faculté de droit de l'université de Bissau, un atelier de formation de deux jours à l'intention des scrutateurs, auquel ont participé 35 personnes représentant 12 partis politiques et neuf candidats.

34. Le BINUGBIS et la Mission de la CEDEAO en Guinée-Bissau ont prêté un concours technique à l'instance conjointe chapeautée par le Ministre de l'intérieur et le Ministre de la défense du Gouvernement de transition chargée de contrôler la mise en œuvre du plan de sécurité électorale pour 2014. À la demande du Gouvernement de transition, le BINUGBIS a organisé des cours de formation sur la sécurité électorale à l'intention de 1 672 policiers et militaires. Le Bureau a détaché un policier et un conseiller militaire auprès de l'instance de contrôle conjointe pour participer à la planification, au suivi et à la coordination des dispositifs de sécurité électorale à Bissau et dans les régions du pays, en étroite coopération avec l'Union africaine et la Mission de la CEDEAO en Guinée-Bissau.

35. Les partenaires internationaux de la Guinée-Bissau ont envoyé huit missions d'observation électorale dans le pays, composées de 542 observateurs électoraux internationaux en tout, dont 32 observateurs à long terme, représentants de l'Union africaine (56), la Communauté des pays de langue portugaise (57), la CEDEAO (273), l'Union européenne (59), le Parlement européen (13), l'Organisation internationale de la Francophonie (16), l'organisation non gouvernementale Idéal (4), la mission conjointe Timor-Leste/Nouvelle-Zélande (26), le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (10), les États-Unis d'Amérique (16) et

l'Union économique et monétaire ouest-africaine (12). Même si aucun texte n'organise l'observation des élections nationales, des organisations de la société civile ont déployé quelque 880 agents dans tout le pays pour observer les élections de l'extérieur des bureaux de vote.

B. Sécurité

36. Pendant la période considérée, la sécurité est restée relativement stable. À la fin de la réunion des chefs d'état-major des pays de la CEDEAO qui s'est tenue à Bissau le 19 février, le général Antonió Indjai, chef d'état-major bissau-guinéen, s'est engagé à appliquer le principe de tolérance zéro à l'égard de toute fraude lors des élections générales. Selon la presse, il a également affirmé que les élections seraient transparentes et que la sécurité serait totale.

37. Bien que les responsables des forces armées se soient engagés à garantir la sécurité du scrutin, la sécurité des candidats aux élections présidentielle et législatives reste un sujet d'inquiétude. Le 6 mars, Faustino Imbali, ancien Premier Ministre, chef du Parti du manifeste du peuple et candidat à l'élection présidentielle, a informé le BINUGBIS que, le 5 mars, cinq militaires en tenue avaient confisqué un véhicule qu'il aurait reçu du général Indjai. Selon M. Imbali, les cinq militaires en question ont invoqué ceci qu'il n'avait pas déféré à la demande du général Indjai, de se désister au profit de M. Nabiam.

38. Selon le plan de sécurité électorale nationale approuvé, l'armée était sous astreinte et devait jouer un rôle de réserve en cas d'urgence. La police et la garde nationale étaient censées assurer la sécurité de tous les candidats, mais certains des candidats qui s'étaient inquiétés de harcèlement de la part de l'armée ont demandé et obtenu la protection de la Mission de la CEDEAO en Guinée-Bissau.

III. Situation socioéconomique et humanitaire

39. La situation économique et sociale en Guinée-Bissau est restée d'autant plus difficile au cours de la période considérée que le pays n'a pas reçu d'aide budgétaire au premier trimestre de 2014.

40. Le 13 février, à l'issue d'une mission de trois jours à Bissau, une délégation du Fonds monétaire international a fait observer dans un communiqué que l'économie du pays ne s'était pas encore remise des conséquences économiques et politiques du coup d'État d'avril 2012 et estimé que la croissance économique ne progresserait qu'à un rythme de 0,3 % en 2013. La délégation a également constaté que, du fait des faibles niveaux de recettes et d'aide financière internationale, les arriérés de traitement dus aux fonctionnaires s'étaient accumulés, atteignant 1,2 % du produit intérieur brut.

41. Une délégation de haut niveau du Groupe g7+ des États fragiles s'est rendue en Guinée-Bissau du 5 au 15 mars pour faire l'évaluation préliminaire de la mise en œuvre du New Deal de la solidarité avec les États fragiles. Conduite par Mme Emília Pires, Présidente du Groupe et Ministre des finances du Timor-Leste, la délégation s'est entretenue avec les membres du Conseil des ministres du Gouvernement de transition, des parlementaires et des représentants du secteur privé et des organisations de la société civile. La délégation a travaillé en étroite collaboration

avec la Commission nationale de la planification et de la coordination stratégique et le Ministère de l'économie. Le 10 mars à Bissau, M[me] Pires a rendu compte aux partenaires internationaux de la Guinée-Bissau des conclusions de la mission et proposé qu'il soit procédé à une évaluation de fragilité après les élections, le but étant d'aider les autorités du pays à définir les priorités nationales à exposer à l'occasion d'une conférence d'annonce de contributions.

42. Le Gouvernement de transition et les syndicats d'enseignants ont conclu en décembre 2013 un pacte social pour le secteur de l'éducation, mais les grèves persistent car le Gouvernement n'a pas établi, comme convenu, de liste unique du personnel enseignant, censée faciliter le paiement des enseignants au moyen des fonds versés par la Banque mondiale. Les syndicats du personnel de santé et les syndicats d'enseignants ont annoncé une grève de 5 et 30 jours, respectivement, à compter du 1[er] avril.

43. On a signalé plus de cas de délivrance de permis de pêche illégaux, d'exploitation forestière illicite, de déforestation, d'expropriation foncière et de surexploitation des ressources naturelles au cours de la période considérée. Dans une interview accordée à l'agence de presse Lusa le 25 mars à Bissau, la Directrice générale de l'Union internationale pour la conservation de la nature a prévenu que l'exploitation de sables lourds et des forêts dans le pays avait atteint des proportions très préoccupantes. Le 29 mars, le Directeur de Tiniguena, organisation non gouvernementale bissau-guinéenne de protection de l'environnement, a fait savoir, lors d'une émission de radio à Bissau, que les activités d'exploitation forestière étaient contraires à la loi sur les forêts de 2011, tout en faisant observer que les recettes tirées de l'exploitation forestière en Guinée-Bissau étaient dérisoires par rapport au marché international. Il a ajouté que les organisations de la société civile envisageaient de demander à la justice de mettre un terme à l'exportation de bois et d'inviter les autorités issues des élections à décréter un moratoire sur l'exploitation forestière.

44. Face à la menace de propagation de la fièvre Ebola en Afrique de l'Ouest, le Gouvernement de transition a mis au point, avec l'appui de l'Organisation mondiale de la Santé, de l'UNICEF et d'autres partenaires de développement, un plan d'urgence de prévention et de lutte contre toute épidémie, qui consiste en des mesures tendant à renforcer l'ensemble du système de surveillance épidémiologique, reconstituer les comités de gestion des épidémies à tous les niveaux, créer et équiper des sites d'isolement des cas présumés à tous les niveaux, y compris aux points de passage des frontières, et diffuser des informations et des messages à l'intention de la population. Aucun cas présumé de fièvre Ebola n'a été signalé en Guinée-Bissau au cours de la période considérée.

IV. Observations

45. Le fort taux de participation (près de 90 %) observé au premier tour des élections présidentielle et législatives constitue un événement historique, qui témoigne clairement de la volonté du peuple bissau-guinéen de rétablir l'ordre constitutionnel dans le pays par des moyens démocratiques. Je tiens à féliciter tous les acteurs, autorités de transition, organes électoraux, partis politiques, forces de défense et de sécurité, organisations de la société civile, chefs religieux,

associations de femmes et de jeunes, de la détermination remarquable dont ils ont fait preuve pour mener à bien la transition.

46. Je voudrais également remercier les partenaires internationaux de la Guinée-Bissau, en particulier l'Union africaine, la CEDEAO, l'Union européenne, la CPLP et les Gouvernements du Nigéria et du Timor-Leste, de l'action inestimable qu'ils ont menée tout au long du processus électoral. Le concours financier, l'assistance en matière de sécurité et l'appui politique et moral constant qu'ils ont apportés au peuple bissau-guinéen ont permis dans une large mesure d'empêcher que la situation dans le pays ne dégénère en crise inextricable.

47. J'engage les Bissau-Guinéens à se rendre massivement aux urnes, comme au premier tour de la présidentielle, pour élire le candidat de leur choix au second tour, qui doit avoir lieu le 18 mai. Je les encourage également à continuer à faire preuve de retenue et de calme, comme ils l'ont fait jusqu'à présent tout au long du processus électoral.

48. Une fois que le processus électoral sera terminé, il sera essentiel que le nouveau gouvernement élu améliore concrètement la vie de tous les citoyens bissau-guinéens. Pour y parvenir, et notamment pour assurer le fonctionnement des institutions de l'État, veiller à la fourniture des services publics et empêcher que ne se détériore davantage une situation socioéconomique déjà difficile, le nouveau gouvernement aura d'urgence besoin d'un appui budgétaire. Il lui faudra arrêter les objectifs immédiats et à moyen terme nécessaires à la stabilité du pays et préparer une conférence d'annonce de contributions en étroite coopération avec les partenaires du développement. De son côté, la communauté internationale devra tout mettre en œuvre pour répondre aux besoins urgents des Bissau-Guinéens en prenant, et en tenant, l'engagement d'aider financièrement le pays dans les domaines d'action prioritaires définis.

49. À moyen et à long terme, les autorités bissau-guinéennes devront gérer efficacement les recettes fiscales et l'aide internationale afin d'assurer la continuité des institutions de l'État, le versement régulier des traitements des fonctionnaires et la fourniture en temps voulu des services essentiels à la population. À cet égard, je me félicite du dialogue qu'entretiennent les partenaires nationaux et internationaux sur le programme de renforcement de l'efficacité de la gouvernance, qui a vocation à promouvoir la reconstruction des institutions bissau-guinéennes. J'engage toute les parties prenantes à apporter leur concours à l'élaboration et à l'application de ce programme. J'invite également le Conseil de sécurité et la communauté internationale dans son ensemble à soutenir la conférence d'annonce de contributions qui est prévue, en vue de mobiliser les fonds nécessaires à sa mise en œuvre.

50. Les autorités élues devront promouvoir la transparence et la concertation entre tous les acteurs afin de veiller à ce que le nouveau gouvernement soit fondé sur le mérite, la compétence et l'égalité des sexes. Elles devront également renforcer les institutions dans les domaines de la défense, de la sécurité et de la justice pour leur permettre d'exercer les missions qui leur sont confiées par la constitution et de maintenir l'ordre constitutionnel.

51. La promotion et la protection des droits de l'homme en Guinée-Bissau reste une priorité majeure pour assurer la stabilité à long terme du pays et stimuler le développement socioéconomique. Il sera donc essentiel que le nouveau gouvernement s'engage à protéger les droits de l'homme et les libertés de tous les

citoyens bissau-guinéens, à mettre fin à la culture de l'impunité en faisant procéder à des enquêtes indépendantes, impartiales et transparentes sur les violations flagrantes des droits de l'homme, et à mettre en œuvre la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme de l'ONU.

52. Au cours des deux dernières années, la destruction des forêts et des réserves naturelles du pays a pris des proportions sans précédent et nuit à l'environnement et aux moyens de subsistance des populations. Les ressources maritimes de la Guinée-Bissau sont menacées depuis des années, l'État ayant été incapable de protéger ses propres eaux et de lutter contre la corruption. La délivrance de permis de pêche illicites, au mépris total de la viabilité des pêches, si elle est confirmée, doit être stoppée. Les recettes provenant de l'exploitation des ressources naturelles devraient bénéficier à la population tout entière et aux générations futures, et non à quelques individus isolés. Les nouvelles autorités devront travailler en étroit partenariat avec les États Membres, les organisations de la société civile, les sociétés privées et les investisseurs pour faire de la gestion transparente des ressources naturelles une priorité nationale. J'encourage les partenaires internationaux à aider le pays à définir de bonnes pratiques en la matière.

53. Rétablir pleinement l'ordre constitutionnel donnerait au peuple de la Guinée-Bissau l'occasion d'ouvrir un nouveau chapitre de l'histoire de son pays et je l'exhorte à saisir cette occasion et à tout faire pour éviter une remise en cause des avancées démocratiques obtenues, notamment en promouvant et pratiquant une gouvernance responsable, en instaurant des relations harmonieuses entre le pouvoir civil et l'armée et en protégeant les droits de l'homme tout en permettant à tous, sans distinction, d'en jouir.

54. En conclusion, je souhaite exprimer mes remerciements au personnel du BINUGBIS et à l'équipe de pays des Nations Unies, opérant sous la direction de mon Représentant spécial, ainsi qu'aux partenaires régionaux et internationaux de la Guinée-Bissau pour la contribution qu'ils apportent aux efforts déployés en vue de rétablir l'ordre constitutionnel et de promouvoir la consolidation de la paix dans le pays.